

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78/0499/PR/MI a été prescrite la démolition partielle d'un immeuble sis à Djibouti, angles des rues de Rome, de Verdon, Royan, présentant un danger pour la sécurité publique.

n° 78/0499/PR/MI a

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
2 mai 1978

Numéro JO
n° 9 du 08/05/1978

Date du numéro
8 mai 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- L'immeuble sis à Djibouti, angles des rues de Rome, de Verdon, Royen titre foncier n° 89 appartenant à Mme Anna Kebari Asgiedon, représentée à Djibouti par M. Mohamed Moussa Awlé dont l'état de délabrement et de vétusté risque par effondrement de compromettre la sécurité publique devra être démoli pour la partie 1er étage.